

PREMIERE EXPEDITION

acte compris dans l'état
déposé au Bureau de
l'enregistrement 3^e
Huissiers pour le mois
de février 2015

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT-SEPT FEVRIER

A la requête de :

Du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis à PARIS 18^{ème}, 73, rue LABAT, représenté par son Syndic, la SARL ASSOCIES EN GESTION IMMOBILIERE dont les bureaux sont situés à PARIS 2^{ème}, 4, passage du Grand Cerf.

Ayant pour Avocat Maître Cécile LEMAISTRE-BONNEMAY, Avocat au Barreau de Paris, 10, quai de la Mégisserie, 75001 PARIS.

Agissant en vertu de :

1°) la copie exécutoire de la grosse d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de PARIS 18^{ème} le 17 juillet 2014, signifié le 4 septembre 2014 et définitif.

2°) D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 24 décembre 2014 par la SCP MEUNIER GENDRON DI PERI, Huissiers de Justice associés, 40, rue du Séminaire à 94150 RUNGIS, tendant au paiement de la somme de 7.238,44 euros.

3°) Des articles R.322-2 et suivants du décret n°2012-783 du 30 mai 2012,

Je, Jean-Paul LOUVION, Huissier de Justice Associé de la S.C.P. Jean-Paul LOUVION, Pascal LOUVION, Christine LOUVION et Pierre BEDDOUK, Huissiers Associés près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, sis en dite ville y demeurant 7, rue Sainte-Anastase, 75003 PARIS, soussigné,

Me suis transporté ce jour, VINGT-SEPT FEVRIER DEUX MILLE QUINZE, à 09h30, devant un immeuble sis à PARIS 18^{ème}, 73, rue Labat.

Là étant, assisté de :

- Madame BERGEZ AU MAIRE Karine
- Monsieur RAPHARD Aymeric, tous deux préposés de la Société IMMO PARTNERS, géomètres experts, 1, rue Tiphaine à 75015 PARIS,

A l'effet de procéder à la description du lot n°15, au deuxième étage et les 20/1 026^{èmes} des parties communes générales et de faire établir :

Re: 67219935

Cont du présent acte*

Décret du 12/12/96)

0.6 dr. fixe 226.60

0.18 Deplact 7.67

Article 16 150.00

Tal. H.T. 384.27

V.A. 20.00 % 76.85

t.20 Enregt 11.16

TAL T.T.C. 472.28

le CREP, le repérage d'amiante (avant constat vente), l'état des termites, le métrage, le diagnostic de performance énergétique, l'état de l'installation intérieure d'électricité, l'état de l'installation intérieure de gaz, l'état des risques naturels, miniers et technologiques des biens et droits immobiliers appartenant à :

la succession de Monsieur Marcel Louis Raymond GUERRE, né à SAINTE CAUBURGE SAINTE COLOMBE (Orne) le 10 novembre 1917 et décédé à PARIS 18^{ème} le 28 mai 1985, représenté par son curateur, la DNID, dont le siège est à 94410 SAINT-MAURICE, 3, avenue des chemins de Presles.

Où étant, 73, rue Labat, devant la façade de l'immeuble, je constate que celui-ci est élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée de quatre étages.

La façade dans son ensemble a été ravalée et est en bon état.

La peinture du hall de la cage d'escalier et parties communes est en état et l'ensemble est bien entretenu.

L'immeuble ne possède pas de gardien.

Nous nous rendons au deuxième étage, porte gauche face ou deuxième porte droite en partant de la gauche .

Là étant, au moyen des clefs qui m'ont été remises et adressées par Madame Valérie NONNEMACHER, contrôleur de la Direction Générale des Finances Publiques, Direction Nationale des Interventions Domaniales, le 19 février 2015, nous pénétrons dans un logement comprenant un dégagement, dans lequel se trouve sur la droite un poste d'eau, suivi d'une pièce, donnant sur la rue Labat.

CONSTATATIONS

DEGAGEMENT EN ENTRANT :

La peinture couvrant les murs est très usagée, sale, particulièrement poussiéreuse.

Le sol est détérioré et en très mauvais état.

Sur la droite, il existe un évier ancien, en mauvais état, au-dessus duquel se trouve une robinetterie dont les arrivées ont été sectionnées.

Au-dessus de ce poste d'eau, existe un compteur à gaz. Il n'existe pas de chauffe-eau.

Sur la gauche, il existe un placard et toujours sur la gauche un compteur électrique. L'installation électrique est ancienne et vétuste.

PIECE PRENANT JOUR SUR LA RUE LABAT :

Prenant jour au moyen d'une fenêtre.

La peinture des plafonds et des murs est particulièrement ancienne, sale, poussiéreuse et endommagée. Des fissurations sont apparentes en nombreux endroits.

Le sol est en tomettes couvertes d'un linoléum ancien, déchiré et endommagé en de nombreux endroits.

Il existe une cheminée.

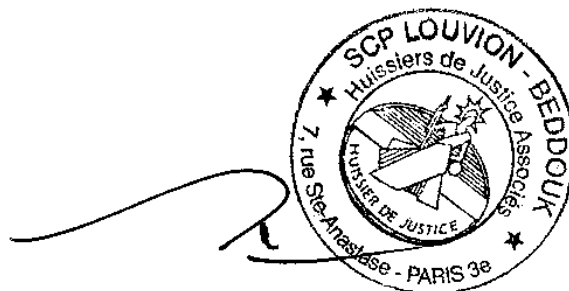
L'installation électrique de cette pièce est vétuste et dans son ensemble en mauvais état.

L'appartement ne comporte pas de chauffage.

Madame BERGEZ AU MAIRE ET Monsieur RAPHARD ont procédé aux mesurages et aux différents diagnostics.

Nous nous sommes retirés et avons refermé la porte au moyen de la clef remise par la DNID qui ont été retournées à la DNID en lettre recommandée.

Et tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé le CREP, le repérage d'amiante (avant constat vente), l'état des termites, le métrage, le diagnostic de performance énergétique, l'état de l'installation intérieure d'électricité, l'état de l'installation intérieure de gaz, l'état des risques naturels, miniers et technologiques



Jean-Paul LOUVION
Huissier de Justice Associé